

DECISION
de versement d'une aide à la transformation
numérique - SIMAC SERVICES

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le règlement n°2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3,

VU la délibération n° 5.1 du 15 février 2024 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,

VU la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,

VU la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise SIMAC SERVICES le 12 juillet 2024,

VU l'avis simple de la commission mixte en date du 2 décembre 2024,

CONSIDERANT que la société justifie à travers ce projet de transformation numérique, le souhait de mettre en place un outil de gestion des achats entre son logiciel de commande et son site web afin de permettre aux clients de gagner du temps dans le passage de leur commande et à l'entreprise, de gagner en productivité,

CONSIDERANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant être supérieure à 10 000€ HT,

CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 10 500 € HT et que le montant des dépenses HT éligibles est arrêté à 10 000 € HT ; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : $10\ 000 \times 50\ \% = 5\ 000\ \text{€}$.

DECIDE

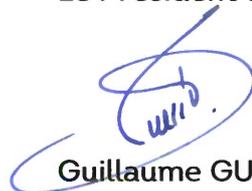
D'attribuer à l'entreprise SIMAC SERVICES, dont le siège est situé au 13 Rue Berthie Albrecht, ZI Nord - 87280 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 5 000 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise SIMAC SERVICES, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 06 JAN. 2025

Le Président de Limoges Métropole,



Guillaume GUERIN